

COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 07 Mars 2023 à 18 heures

Salle Polyvalente de St Pierre

Présents : ROCHE Bruno – FEYNEROL Alain -CAZABONNE Claude – CHRISTOL Alain - GARCIN Gérard – -
FABREGOUL Amandine - LAFFONT Françoise – PANSIER Sylvette – VERMANDERE Jean-Paul

Absent(s) et excusé(s) : SEIFERT Andréas pouvoir Gérard GARCIN

Secrétaire de séance : PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

ORDRE DU JOUR :

1. Vote du Compte Administratif 2022 de la Commune et de l'Eau
2. Suite à la décision du Sénat, annulation de la délibération du 20/10/2022 concernant le reversement obligatoire d'une partie de la taxe d'aménagement à la Com Com
3. Délibération autorisant Mr le Maire à signer une convention pour l'utilisation d'un broyeur intercommunal, cédé par le Sictoba
4. Divers

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 de la Commune et de l'Eau

VOTE DU CA 2022 - COMMUNE

Fonctionnement :

Dépenses : 205 680.49 €

Recettes : 302 767.14 €

Investissement :

Dépenses : 153 522.22 €

Recettes : 192 954.31 €

VOTE DU CA 2022- EAU

Exploitation :

Dépenses : 26 154.16 €

Recettes : 38 882.75 €

Investissement :

Dépenses : 26 043.00 €

Recettes : 26 154.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents a validé les deux comptes administratifs de 2022.

TAXE AMENAGEMENT : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 20/10/2022 CONCERNANT LE REVERSEMENT OBLIGATOIRE DE 20% DE LA TAXE AMENAGEMENT A LA COM COM

Monsieur le Maire explique que l'Assemblée Nationale et le Sénat viennent d'annuler les dispositions transférant de manière obligatoire tout ou partie de la taxe d'aménagement des communes au profit des intercommunalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'annuler cette délibération n°2022-011 du 20/10/2022

CONVENTION BROYEUR INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cevennes met à disposition un broyeur de végétaux mobiles (légué par le Sictoba) au groupe de communes suivant : Chambonas, Gravières, les Assions, Les Salelles et Saint Pierre St Jean. **Il est bien précisé que ce broyeur est destiné uniquement aux travaux communaux et non au particulier.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

- Licenciement de Mr Luc BOTTE : Vu l'Avis du Comité Médical en date du 06/09/2022 se prononçant sur l'inaptitude physique définitive de Mr Luc BOTTE à l'exercice de toutes ses fonctions. Conformément à la loi une procédure de licenciement en date du 21 Janvier 2023 a été appliquée.
- Au nom de la commune nous le remercions pour toutes ses années effectuées au service de la collectivité.
- Travaux Mairie et logements : Nous sommes toujours dans l'attente de divers arrêtés de subventions cela prend beaucoup de temps. Nous pensons démarrer les travaux en septembre 2023
- Eclairage public : Par mail du 21/11/2022, le SDE qui gère notre éclairage public, nous a informé qu'il était en rupture de matériel de type horloge astronomique et programmeur afin de limiter la durée de l'éclairage. Affaire à suivre.
- Eglise de St Jean : Le Permis de Construire a été validé, les travaux se dérouleront mi-avril 2023 en ce qui concerne la pose de l'anneau électro-osmose.
- Fibre optique : Toujours du retard sur la section de St Pierre, ouverture du marché prévu Juin ou septembre 2023. Pour la section de St Jean les études sont en cours.
- Voirie : Une partie de goudronnage prévu en 2022 ont été interrompu pour raisons climatiques, ils vont se terminer au printemps 2023
- Logement St Jean : Le changement des huisseries a été réalisé et donne toute satisfaction.
- Jardins partagés de St Jean : Notre employé communal a fait le nécessaire pour la mise en place de ces jardins (débranchement et clôture)
- Enedis – Electricité Moyenne Tension : De gros travaux sont actuellement en cours de réalisation sur la commune à l'initiative d'Enedis. Cela consiste à changer tous les poteaux vieillissants de moyenne tensions (20 000 volts) qui alimentent les transformateurs de chaque hameau. Cela représente un coût pour Enedis de 1 million 200 000 euros. Cela permettra de fiabiliser le réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H

La Secrétaire de Séance, Madame PANSIER Sylvette

Pansier

